

Avant de commencer

Veillez envisager de présenter votre demande en ligne sur le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> puisqu'il s'agit d'un processus rapide et convivial qui vous facilitera la tâche. Voici les avantages des demandes en ligne : réponse plus rapide, avis immédiat de la réception de votre demande, capacité d'utiliser une carte de débit ou de crédit et capacité de suivi de l'avancement de votre demande en ligne.

Si vous préférez remplir ce formulaire, vous devez le faire sur un ordinateur. Le formulaire est dynamique : il change en fonction de vos réponses aux questions. Vous pouvez sauvegarder le formulaire, mais vous ne pourrez l'imprimer qu'une fois tous les champs obligatoires remplis. Ces champs sont indiqués par un astérisque (*).

Les statuts de reconstitution régis par la *Loi sur les sociétés par actions* (LSA) doivent être remplis et déposés pour rétablir une société lorsque l'administrateur nommé en vertu de la LSA a, par ordonnance, annulé le certificat de constitution en vertu de l'article 241 de la BCA, et que la date de dissolution est antérieure à 20 ans.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les personnes qui peuvent déposer des statuts de reconstitution, le moment où les statuts de reconstitution peuvent être déposés et tout consentement qui peut être requis, veuillez lire [l'avis applicable](#) en premier.

Renseignements requis

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous assurer d'avoir à portée de main l'information suivante.

1. Dénomination, numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO) et adresse électronique officielle.
2. Clé de l'entreprise. Il s'agit d'un numéro à 9 chiffres fourni par le Ministère qui détermine l'accès à la personne morale. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [clé de l'entreprise](#).
3. Renseignements d'ordre administratif sur la personne-ressource (nom, numéro de téléphone et adresse électronique). **Ils ne seront pas accessibles au public.**
4. Un rapport de recherche de nom Nuans axé sur l'Ontario si l'organisation a été dissoute il y a plus de dix ans. Un rapport de recherche de nom Nuans n'est pas requis si la société a été dissoute il y a moins de 10 ans ou si la société porte une dénomination numérique. **Veillez conserver le rapport au siège de la personne morale.** Vous devrez fournir ces renseignements :
 - Le numéro de référence du rapport Nuans;
 - Le nom proposé recherché;
 - La date du rapport.
5. L'adresse du siège social
6. Soyez prêt à confirmer les déclarations obligatoires.
7. Date de reconstitution demandée Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils plus tard.
8. Nom du demandeur, son intérêt envers la personne morale (par exemple, dirigeant, administrateur, actionnaire ou fiduciaire testamentaire d'un actionnaire) et adresse aux fins de signification.
9. Frais de 330 \$. Envoyez un chèque à l'ordre du ministère des Finances. Des frais de service s'appliquent pour tout chèque sans provision.

Numéros des sections

Remarque : La numérotation des sections du formulaire ne sert qu'à en faciliter la lecture. Elle ne correspond pas à la numérotation des statuts que vous recevrez si votre demande est acceptée.

Remplir le formulaire

Renseignement sur la personne morale

Veillez saisir le nom actuel de la personne morale, le NEO, la clé de l'entreprise et l'adresse électronique officielle de la société commerciale de l'Ontario à reconstituer.

Nous aurons besoin de la clé de l'entreprise pour vérifier que vous êtes habilité à déposer une reconstitution pour cette société. Si le demandeur de la reconstitution n'est pas un administrateur ou un dirigeant de la société, veuillez appeler ServiceOntario au 416-314-8880 ou au numéro sans frais 1-800-361-3223.

La dénomination de personne morale saisie doit être exactement la même que celle figurant dans le statut constitutif original ou, si une modification de la dénomination a eu lieu, la dénomination telle qu'elle apparaît dans le plus récent statut attestant la modification de dénomination.

Vous devez saisir l'adresse électronique officielle déjà inscrite au Ministère. S'il n'y a pas d'adresse électronique officielle inscrite au Ministère, veuillez fournir une adresse électronique officielle pour la personne morale. L'adresse électronique officielle de la personne morale servira à communiquer avec elle. Les documents concernant la présente demande seront transmis à l'adresse électronique officielle de la personne morale et à celle de la personne-ressource indiquée à la section 2 du présent formulaire.

Si votre adresse électronique officielle a changé, vous devez en informer le ministère en déposant un [Formulaire numéro 5284 - Rapport initial/Avis de modification/Rapport annuel d'une personne morale de l'Ontario](#) en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* (LREPM). Vous pouvez inclure le dépôt en vertu de la LREPM avec ce formulaire lorsque vous postez votre demande.

Coordonnées

Veillez saisir le nom complet, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource. Le Ministère communiquera avec cette personne pour toute question au sujet de la présente demande. Les documents liés à cette demande seront envoyés à l'adresse électronique de la personne-ressource ainsi qu'à l'adresse électronique officielle de la personne morale.

Dénomination de la personne morale

Vous pourrez choisir entre deux options. Veuillez indiquer si vous souhaitez reconstituer la société sous la dénomination qu'elle portait à sa dissolution ou sous une dénomination numérique.

Veillez noter que vous devez vous assurer de fournir tous les renseignements exigés, comme un rapport Nuans axé sur l'Ontario, au besoin.

Reconstituer la personne morale sous la dénomination portée à sa dissolution

Si vous souhaitez reconstituer une personne morale sous la dénomination portée à sa dissolution et que la personne morale dispose d'une dénomination numérique, vous n'avez pas besoin d'un rapport Nuans. Ne cochez pas la case Rapport Nuans.

Si vous souhaitez modifier la dénomination de la personne morale lors de la reconstitution, vous devez déposer des statuts de modification après la délivrance des statuts de reconstitution. Un rapport de recherche de nom Nuans pourrait être obligatoire.

Si vous souhaitez reconstituer une personne morale sous la dénomination portée à sa dissolution qu'il ne s'agit pas d'une dénomination numérique et que la personne morale a été dissoute il y a moins de 10 ans, vous n'avez pas besoin d'un rapport Nuans. Ne cochez pas la case Rapport Nuans.

Si vous souhaitez reconstituer une personne morale sous la dénomination portée à sa dissolution qu'il ne s'agit pas d'une dénomination numérique et que la personne morale a été dissoute il y a plus de 10 ans, vous aurez besoin d'un rapport Nuans.

Reconstituer la personne morale sous une dénomination numérique

Si, en vertu de la Loi et des règlements, la personne morale n'a pas l'autorisation d'être reconstituée sous la dénomination qu'elle portait au moment de sa dissolution, la personne morale doit être reconstituée sous une

dénomination numérique. La dénomination numérique est constituée de votre numéro d'entreprise de l'Ontario, suivi de « ONTARIO » et d'un élément juridique que vous aurez choisi.

Rapport Nuans axé sur l'Ontario

Vous devez l'obtenir auprès d'une entreprise privée de recherche de noms. Le Ministère ne fournit pas cette recherche. Cochez la case Rapport Nuans et inscrivez la dénomination proposée de la personne morale, le numéro de référence Nuans ainsi que la date.

Le rapport Nuans ne peut être daté de plus de 90 jours avant le dépôt des statuts. Par exemple, les statuts reçus par le Ministère le 28 novembre peuvent être appuyés par un rapport Nuans de recherche de nom daté du 30 août, mais non d'une date antérieure. Il est recommandé de prévoir un délai supplémentaire; en effet, si le rapport Nuans a expiré avant l'approbation des statuts, vous devrez obtenir un nouveau rapport valide pour compléter le dépôt.

Adresse du siège

L'adresse du siège de la personne morale doit être complète, y compris le nom de rue, le numéro municipal, la municipalité, la province, le pays et le code postal. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable. S'il n'y a pas de rue ni de numéro, indiquez le numéro du lot et de la concession ou du lot et du plan. Le siège doit être situé en Ontario.

Déclarations obligatoires

Vous devez confirmer la conformité aux éléments suivants :

- Tous les avis et déclarations en suspens que la société doit déposer selon la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* seront déposés immédiatement après la reconstitution.
- Tous les documents que la société doit déposer selon des lois fiscales de l'Ontario ont été déposés et tous les défauts de la société selon les lois fiscales ont été corrigés.
- Le consentement de tout ministre concerné et du tuteur et curateur public (le cas échéant) à la reconstitution demandée a été obtenu.
- Tous les autres défauts de l'organisation à la date de dissolution ont été corrigés, et ce, pas plus de 20 ans après la date de dissolution.

Date de reconstitution demandée

La date de reconstitution demandée est la date d'entrée en vigueur à laquelle votre entreprise est reconstituée en vertu des dispositions de la LSA et de ses règlements. Vous devez sélectionner une date de préférence; cependant, la première date d'entrée en vigueur sera la date à laquelle la demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils après la date actuelle, à condition que la date du rapport Nuans, s'il est requis, soit valide. Vous ne pouvez pas choisir une date passée. Le rapport Nuans ne peut être daté de plus de 90 jours avant le dépôt des statuts. À titre d'exemple, les statuts soumis le 28 novembre pourraient être étayés par un rapport de recherche de nom Nuans daté du 30 août, mais pas plus tôt. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour la réception de la demande par la poste.

Autorisation

La personne-ressource doit confirmer que ce formulaire a été signé par la personne désignée.

Signature

Le formulaire doit porter la signature d'une « personne intéressée », soit le requérant. Une personne intéressée autorisée à déposer une demande de reconstitution peut être un dirigeant, un administrateur, un actionnaire ou un fiduciaire testamentaire d'un actionnaire.

Veillez vous assurer que le formulaire est signé par la personne désignée à côté de son nom avant de le poster.

Soumission du formulaire

Lorsque vous avez terminé de remplir le formulaire, imprimez-le, obtenez la signature requise, puis envoyez-le par courrier au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous accompagné de votre paiement exact.

Ministère des Services au public et aux entreprises
Direction des biens commerciaux et des sûretés mobilières
393, avenue University, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Consentement du ministère des Finances

Le consentement du ministère des Finances est nécessaire pour dissoudre la société. Une demande de consentement sera automatiquement transmise au ministère des Finances, qui vérifiera la conformité (p. ex., paiements, déclarations, etc.) à toutes les lois fiscales. Le ministère des Finances communiquera avec vous s'il y a des problèmes de conformité.

Coordonnées :

Ministère des Finances
Direction de la gestion des comptes et de la perception
33, rue King Ouest
Boîte postale 622
Oshawa (Ontario) L1H 8H5

Courriel : taxroll.management@ontario.ca

Téléphone : 1-866-668-8297 (1-866-ONT-TAXS)

Demande retournée

Si votre demande est manuscrite, s'il manque une clé de l'entreprise, s'il manque le paiement requis ou les adresses électroniques, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par la poste. Dans ce cas, vous pourrez la présenter de nouveau par courrier ordinaire.

Toutefois, s'il manque d'autres informations requises ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, il sera retourné par voie électronique aux fins de correction à l'adresse électronique qui y est indiquée. Pour soumettre à nouveau la demande, vous recevrez un lien vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous devrez effectuer la transaction par voie électronique. Lorsque vous soumettez à nouveau la demande, il est de votre responsabilité de réviser l'ensemble de la demande et de vous assurer que toutes les données sont exactes et répondent à toutes les exigences. Vous êtes également responsable d'obtenir les signatures requises, lorsque vous y êtes invité au cours de la transaction électronique. **Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés.**

La date d'entrée en vigueur de la demande retournée qui est soumise à nouveau au Ministère sera la date à laquelle une demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Vous devez sélectionner une date de préférence; cependant, la première date d'entrée en vigueur sera la date à laquelle la demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils après la date actuelle, pourvu que la date du rapport Nuans soit valide, le cas échéant. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis applicable.

Demande acceptée

Que vous ayez présenté votre demande par voie électronique ou par courrier, une fois que le Ministère reçoit votre demande et qu'elle est traitée avec succès, vous recevrez les documents officiels par courriel, y compris un reçu de paiement, le cas échéant, et une clé d'entreprise si l'entité n'en a pas encore obtenu une. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents, veuillez consulter l'avis applicable.

Ces documents seront envoyés à l'adresse électronique officielle de la personne morale ou de l'entité communiquée et à la personne-ressource mentionnée, à l'exception de la clé d'entreprise, le cas échéant, qui est uniquement envoyée à l'adresse électronique officielle.

Questions

Après avoir lu ces directives détaillées et l'avis applicable, si vous avez encore des questions, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> ou communiquer avec nous par [courriel](#). Vous pouvez aussi appeler ServiceOntario au :

- Téléphone : 416-314-8880 ou sans frais : 1-800-361-3223
- ATS : 416-325-3408 ou sans frais ATS : 1-800-268-7095